



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 57/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 18 Votants : 26 Procurations : 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Septembre 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, BERNES, JOUSSEAUME, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC., FERTE S., JOUET.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	M. SANCHEZ
M. ZAMBONI	à	Mme ARNAL
Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
Mme SCHINTONE	à	M. CANEZIN
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. ANDUZE	à	M. BERNES
M. FERTE J.	à	Mme FERTE S.
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENT EXCUSÉ : M. DELON.

ABSENTS : Mme GARBIN et M. MARTIN.

SECRETAIRE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) - demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) qui intervient auprès des enfants des écoles primaire Louise-Michel et Jules-Ferry de la commune, le Conseil Départemental apporte son concours aux communes qui favorisent la mise en place de ce service.

A ce titre, il convient de solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention de fonctionnement pour les années scolaires : 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 26

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention pour les années scolaires : 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 septembre 2018

Le Maire

Lysiane MAUREL

